

DEMANDE DE LOCATION DE LA HALLE POLYVALENTE DE SORENS



REQUERANT

Société / organisateur :

Nom/Prénom du responsable :

Adresse exacte :

Téléphone – e-mail :

Coordonnées bancaires-CCP
(pour restitution de la garantie)

MANIFESTATION

Date :

Horaire :

Genre de manifestation :

(préciser clairement)

Nombre participants attendus:

LOCAUX/EQUIPEMENTS (cocher ce qui convient)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Halle polyvalente | <input type="checkbox"/> Congélateur |
| <input type="checkbox"/> Cuisine, office (sans vaisselle) | <input type="checkbox"/> Frigo |
| <input type="checkbox"/> Vestiaires, douches | <input type="checkbox"/> Sonorisation |
| <input type="checkbox"/> WC | <input type="checkbox"/> Barre de spots devant la scène |
| <input type="checkbox"/> Scène | <input type="checkbox"/> Protections de sol |
| <input type="checkbox"/> Panneaux pour fermer la scène | |

DIVERS

Parcage véhicules

Nom/Prénom du responsable :

Parking devant la halle polyvalente pour 16 véhicules. L'emplacement devant le service du feu et de l'édilité est interdit.

Pour de nombreux véhicules, contacter l'entreprise Mapei Suisse SA 026/ 915 90 00 pour leur demander l'utilisation de leur parking qui se situe en-bas de la halle.

Matériel à disposition (cocher ce qui convient)

- Triopan Panneaux parking Bâtons lumineux et gilets pour la circulation

Elimination des poubelles (cocher ce qui convient)

- par l'organisateur
- par le concierge (suppl. de Fr. 100.-). **Condition: triage effectué correctement sinon un supplément vous sera facturé.**

Remarques : La halle de sport est occupée par les écoles le vendredi et ne sera dès lors disponible que dès 16h00.

Nous vous conseillons de prendre connaissance du site www.manifestation-verte.ch qui propose des informations de base et des conseils pratiques pour l'organisation de manifestations.

En cas de perte ou de vol du matériel, celui-ci vous sera facturé.

L'organisateur se doit de respecter les normes de protection incendie (accès aux sorties de secours, 560 personnes maximum) qui seront expliquées lors de la remise des clés de la halle. Suivant l'ampleur de la manifestation, un contrôle de sécurité sera établi.

L'organisateur déclare avoir pris connaissance et accepté les règlements d'utilisation et les tarifs. Le Conseil communal décide de la location, la halle est définitivement réservée par le paiement.

Lieu et date

Le requérant :

La Commune de Sorens

Le Syndic

La Secrétaire

D. Romanens

D. Pythoud